

LES SEPULTURES DU "CREUX-ROUGE" A CLERMONT-FERRAND (PUY-DE-DOME)

(NEOLITHIQUE ET GALLO-ROMAIN)

J.-P. DAUGAS (+), F. MALACHER (++)

I. - LOCALISATION :

Au Nord de l'agglomération clermontoise s'élève le massif des Côtes de Clermont, mesa basaltique dont le sommet porte une forte concentration de vestiges archéologiques appartenant à l'Age du Fer et à la période gallo-romaine, bien connus sous le vocable d'"Oppidum des Côtes". (EYCHART, 1969).

Ce plateau culmine à 624 mètres et montre, de bas en haut, la succession géologique suivante :

- une série de marnes et de calcaires oligocènes (marnes vertes à Cypris, marnes blanchâtres à Nystia, calcaires gréseux, calcaires à Phrygane, calcaires et marnes à Cypris) d'une puissance totale de 140 mètres environ,
- une formation de sables feldspathiques rouges, sur 50 mètres d'épaisseur environ, résultant du colluvionnement au Burdigalien supérieur d'argiles sableuses latéritiques issues des massifs cristallins alentours. Le toit de cette formation a été rubéfié sur 4 à 5 mètres d'épaisseur par celle sus-jacente,
- coiffant le tout, une coulée basaltique alcaline, d'une puissance maximum de 27 mètres, d'époque miocène, et comportant par endroits, en surface, des accumulations de blocailles basaltiques. (GIRAUD, 1902. B.R.G.M., 1973).

Sur le flanc méridional de ce relief, entre les lieux-dits "Monteix" et "Trémonteix", à une altitude de 449 mètres (X : 657, 310 ; Y : 88,705, Carte I.G.N. au 1/25.000⁰, feuille Clermont-Ferrand 7-8), et au débouché du "Ravin du Creux-Rouge", l'exécution de travaux de terrassement a conduit au dégagement des assises de marnes blanches ou de calcaires marneux. Au contact avec les marnes vertes à Cypris, celles-ci supportaient au niveau du replat topographique un placage de projections volcaniques, stratifiées et ravinées, visibles sur plus de deux mètres d'épaisseur.

(+) Direction des Antiquités Préhistoriques d'Auvergne. 20, rue Saint-Genès,
63000 - CLERMONT-FERRAND. (ERA 423 du CNRS et URA n° 11 du CRA DU CNRS).

(++) Collaborateur de la Direction des Antiquités Préhistoriques d'Auvergne,
2, rue Barillot-Vve Coupelon. 63000 - CLERMONT-FERRAND.

Il est à noter que ces formations ne figurent dans aucune des descriptions géologiques consultées. Leur nature et leur granulométrie (voir descriptions de couches) font qu'elles ne paraissent pas pouvoir être rapprochées de l'un des épisodes volcaniques actuellement identifiés et traduisant l'activité quaternaire de la Chaîne des Puys (BROUSSE et alii, 1969).

2 - HISTORIQUE DE LA DECOUVERTE :

A la fin du mois de Septembre 1973 des travaux de voirie ont été engagés afin de réaliser le percement d'une voie nouvelle, suivant un axe joignant la Rue du Clos-Perret et la Rue Louis Cuog, et devant assurer la desserte d'un lotissement en cours d'implantation (Résidence "Soleil"). Le 1er octobre, à hauteur du lot n° 12, la niveleuse mit au jour un crâne humain émergeant de la coupe ménagée aux dépens des formations volcaniques. Sans que les travaux soient arrêtés cette trouvaille fut préservée grâce à l'intervention de voisins et la DRAP Auvergne avertie par l'intermédiaire de P. EYCHART (1). Une fouille de sauvetage fut organisée les 5 et 6 octobre par ce service après entente avec l'entrepreneur, le géomètre et le promoteur (2). Ces recherches ont permis de relever la stratigraphie du dépôt, de dégager la sépulture néolithique découverte, et enfin d'observer et de fouiller un empierrement puis une seconde tombe, tous deux gallo-romains.

3 - STRATIGRAPHIE :

Elle a été relevée en deux points (A et B, fig. 1) correspondant respectivement à la sépulture néolithique et aux vestiges gallo-romains.

- Coupe au point A (Fig. 2) :

On observe de bas en haut,

Couche 6 : cendres volcaniques, noires, fines (0,5 à 1 mm), tassées et stratifiées par feuillets épais de 5 à 10 mm. Certaines passées sont plus humides et correspondent à des éléments plus petits (moins de 0,5 mm). Cette couche est creusée par un chenal d'écoulement naturel, lui-même comblé par les matériaux sus-jacents.

(1) Outre M. EYCHART, nous remercions ici MM. B.LEGER et L. TALABARD pour leur intervention qui a permis la sauvegarde de la découverte, ainsi que pour leur aide pendant la fouille.

(2) DELPORTE H. (1974). Informations archéologiques. Circonscription d'Auvergne, Gallia-Préhistoire, t.17, fasc.2, (1975), p.606 et 608, 1 fig.

- Couche 5 : cendres volcaniques, noires, fines (0,5 à 1 mm), colluvionnées et mêlées à une argile jaunâtre, litées en feuillets irréguliers de lu à 20 mm d'épaisseur. Cette formation assure le remplissage du chenal sous-jacent, limite au N,-E. par un bloc basaltique incliné selon le pendage du bord de la rigole. De part et d'autre de celle-ci, la couche affecte une épaisseur régulière de l'ordre d'une dizaine de centimètres. En son sein elle contient des débris organiques, principalement des racines, qui permettent de l'identifier à un paléosol.

- Couche 4 : scories volcaniques, noires, grossières (5 à 20 mm), non tassées et constituant un dépôt vacuolaire. Couche parfaitement homogène et n'étant pas reprise par l'érosion,

- Couche 3 : cendres volcaniques, noires, grossières (3 mm), non tassées et stratifiées en lits de 10 à 30 mm. Au centre du relevé cette couche est affectée par la base irrégulière de la fosse contenant la sépulture néolithique. Le profil très irrégulier de la partie N.- E. de cette fosse évoque un creusement naturel par ruissellement. Elle a été ensuite reprise et régularisée, sur la paroi sud-ouest, afin de permettre le dépôt de l'inhumation, Au sommet de la couche, au S.-O. de la sépulture, une micro-faune assez abondante et ne paraissant pas intrusive a été recueillie en place.

- Couche 2 : cendres volcaniques, grises, grossières (6 mm), non tassées. Elles constituent une formation dont la base est nette mais dont le sommet est pénétré de terre végétale, avec laquelle la transition se fait insensiblement. Cette couche a, elle aussi, été affectée par le creusement du chenal d'écoulement comprenant la fosse à inhumation,

- Couche 1 : terre végétale dont la base, peu distincte, pénètre le sommet de la couche 2,

Fosse : elle affecte donc les couches 2 et 3. Le profil irrégulier de son fond évoque une origine naturelle, mais le paquet de cendres de la couche 3 détaché de la paroi S.-O. suivant un contour très régulier puis rejeté lors du comblement, traduit un aménagement anthropique. Ses limites supérieures sont peu distinctes et affleurent juste la base de la terre végétale. Son remplissage principal est assuré par un remblai, mélange d'humus et de cendres de couches 2 et 3, dont l'apport peut être situé après le dépôt de la couche 2 mais avant la constitution de la couche 1. A sa base, au niveau du squelette et enveloppant celui-ci, on remarque une coloration rouge vif affectant sur 50 mm d'épaisseur en moyenne des scories de classe 3/4 mm et la fraction plus fine. Lorsqu'on brise les grains de scorie ceux-ci apparaissent noirs à l'intérieur et seulement teintés en surface. Une telle structure est anormale pour des

projections volcaniques et il faut donc penser à une coloration artificielle de ces fragments et du squelette qu'ils entourent. Un rapprochement a été effectué avec le toponyme "Creux-Rouge" et les sables feldspathiques des formations supérieures : il est probable que ces sables constituent la base du colorant employé par les officiants néolithiques pour "ocrer" la sépulture.

– Coupe au point B :

On observe de bas en haut (pour la nature des sédiments, se reporter au paragraphe précédent),

Substratum : marnes beiges incluant des éléments calcaires et des blocs-basaltiques émoussés (colluvions d'origine oligocène).

Couche 6 : elle est ici tronquée par un chenal d'écoulement naturel et, dans la partie centrale, ne subsiste que sous la forme d'un mince lit de quelques dizaines de millimètres d'épaisseur.

Couche 5 : absente. Cette phase du remplissage ne se manifeste en ce point que par une érosion localisée, sans dépôt.

Couche 4 : elle s'est déposée suivant un profil incurvé qui épouse le sommet érodé de la couche 6 (chenal). Son toit a été fortement raviné et érodé, et ce semble-t-il en deux temps. Le premier avec ruissellement et enlèvement de matériaux ; le second avec alluvionnement et apport de scories mêlées à des cendres et à de l'argile (partie centrale).

Couche 3 : elle a été presque'entièrement déblayée par une reprise d'érosion (antérieure à celle de 4 ?) et ne subsiste que dans la partie sud-ouest.

Couche 2 : les sédiments cendreux de cette couche qui, en ce point comportent en plus un fort taux d'argile, constituent le remplissage principal du chenal creusé par l'écoulement en 3 et 4.

Couche 1 : terre végétale.

Empierrage et niveau archéologique gallo-romains : ils marquent sur 10 à 15 centimètres d'épaisseur la séparation entre les couches 1 et 2.

4 - SEPULTURE NEOLITHIQUE :

A - Le squelette dégagé (sans le crâne qui ne nous a été remis qu'à l'issue de la fouille), s'est montré en position repliée, couché sur le côté gauche. Des perturbations importantes sont apparues dans l'ordonnement anatomique des ossements (Fig. 3) :

- au niveau des vertèbres cervicales et dorsales, il existe un déplacement latéral,
- la main droite, engagée sous l'iliaque droit, a ses phalanges dispersées,
- la rotule gauche est demeurée absente,

- les tarse et les métatarses droits ont disparu,
- les côtes sont très fragmentées, mais ce fait peut provenir de la pression des terres,
- les épiphyses brisées de deux os longs ont été trouvées l'une à l'arrière du bassin, l'autre sous les pieds.

Tous ces déplacements peuvent s'expliquer par le passage de galeries de petits animaux, mais la nature du remplissage n'a pas permis de vérifier cette hypothèse.

D'une manière générale, les os sont en mauvais état, très friables, et la pulvéulence de l'encaissant de cendres volcaniques a également interdit de réaliser un coffrage. Après relevés (fig. 3 et 4), le squelette a donc été démonté et la fosse vidée.

Du point de vue anthropologique, et sous réserve d'étude ultérieure, l'individu apparaît être un homme âgé de 45 ans environ, affecté de défauts pathologiques : le trou occipital est déporté, situé sur un axe passant par l'orbite et le pariétal gauches ; en liaison avec ce premier cas, les vertèbres cervicales semblent être asymétriques ; la dentition est très usée et présente des lacunes dont les cavités sont refermées, la troisième molaire inférieure gauche comporte une importante carie.

B - Le mobilier funéraire est uniquement représenté par quelques charbons de bois concentrés au niveau du bassin et qui ont fait l'objet d'un prélèvement en vue d'un éventuel datage au 14 C.

Deux tessons, de facture néolithique, ont été trouvés au sommet de l'ouverture de la fosse (contact couche 1) mais ne font pas directement partie de la tombe. En outre, dans la masse de la couche 2 et au niveau du point B, ont été relevés deux tessons informes, très petits et usés, qui accompagnaient une hachette polie en fibrolite et un morceau pulvérulent de meule en granite. Leur position dans la couche 2, à une cote d'altitude voisine de celle du sommet de la fosse funéraire, confirme que c'est à cette phase du remplissage qu'il convient de situer l'occupation néolithique.

⁵ - SEPULTURE GALLO-ROMAINE ;

A la séparation des couches 2 et 1, l'empierrage de la partie sud-ouest de la coupe a été dégagé sur dix mètres carrés environ sans qu'il livre de matériel. En revanche, à 1,50 mètre au Sud-Est a été découverte une jatte, en terre grise très cuite, à bord déversé et ourlé, comportant des marques internes de lissage (fig. 5 et 6). Elle était brisée en place et son contenu de cendres fines était répandu à son pourtour : il ne paraît pas que celles-ci résultent d'une incinération (absence de tout débris osseux) mais elles proviendraient plutôt d'un usage domestique ou d'un rituel funéraire. En effet, à quelques centimètres ont été trouvés ...

les ossements inhumés, et dispersés, d'un foetus humain. Un tessou de la jatte leur était associé et parait montrer que le dépôt de l'une a précédé -même de peu- l'enfouissement du second. Enfin, à 0,75 mètre au Nord et toujours au même niveau, a été dégagé un morceau de statuette en terre blanche vraisemblablement issue des productions de l'une des officines bourbonnaises. Ce fragment représente le chef du personnage, sans doute une déesse-mère, sur lequel le visage apparaît encadré de cheveux coiffés en bandeaux gonflés et régulièrement ondulés, sommés d'un haut chignon.

6 - ESSAI D'INTERPRETATION :

A - Epoque néolithique : les seuls objets recueillis ne permettent pas, en eux-mêmes, d'attribuer la première fréquentation humaine reconnue sur le site autrement qu'au Néolithique lato sensu. Pour affiner la datation il convient de replacer la sépulture du Creux-Rouge dans un contexte local. Elle peut en effet être rapprochée d'inhumations individuelles en fosses, présentant la même position du squelette et la même absence de mobilier funéraire : Clermont-Ferrand, La Gantière (inédit) ; Clermont-Ferrand, rue des Cotes-Fleuries (EYCHART, 1969) ; Culhat, Le Litroux (POMEROL, 1875) ; Lezoux, Les Religieuses (3) ; Mirefleurs, Le Dreuil (PERREAU, 1946) ; Sauvagnat-Sainte-Marthe (4). Toutes ces tombes peuvent être contemporaines d'autres, en caissons individuels, qui jalonnent le même secteur et traduisent le même rituel funéraire (corps couché sur le côté en position forcée, absence quasi-totale de mobilier et dépôt de charbons de bois à la partie inférieure de l'individu) : Coudes, Chez Roupetel (BIELAWSKI, 1903 ; DAUGAS et TIXIER, 1977) ; Artonne, Glénat (DAUGAS, 1970 ; JASTUGUE, 1970) ; Ludesse, Plauzat (DAUGAS, 1968 ; BILLY, 1968) ; Saint-Germain-Lembron (DESRUT, 1942) ; Tallende et Jussat (LHERITIER, 1910), Yssac-la-Tourette (5), (6).

(3) DELPORTE H. (1974). - Informations archéologiques. Circonscription d'Auvergne. Callia-Préhistoire, t. 17, fasc. 2, (1975), p. 611, 1 fig. DAUGAS J.-P., DANIEL P., LIABEUF R., VERTET H. et VORUZ J.-L. - Sépulture, structures et mobilier néolithiques découverts dans la nécropole des Religieuses à Lezoux (Puy-de-Dôme), Etude à paraître.

(4) DELPORTE H. (1968). - Informations archéologiques. Circonscription d'Auvergne et Limousin. Gallia-Préhistoire, t. XI, fasc.2, (1969), p. 451.

(5) Renseignement inédit communiqué, par A.RUDEL.

(6) L'étude de tous ces types d'inhumations est reprise globalement dans un travail en préparation par J.-P. DAUGAS ET L.TIXIER : "Sépultures et mobiliers du Néolithique final : les influences chasséennes et S.O.M. en Basse-Auvergne et en Bourbonnais".

Nous avons proposé pour ces dispositifs funéraires une datation voisine de 2200 BC, et c'est précisément la date qui a été apportée par une mesure du 14 C effectuée sur les charbons de bois recueillis dans une fosse à inhumations collectives fouillée à Corent (7), (DAUGAS, 1969). Nous retiendrons donc, ici encore, cette approximation chronologique, en précisant que, ce type de sépultures en fosses ou en caissons attribuable à un groupe du "Néolithique final vivant dans un cadre culturel chasséen et évolué, peut trouver ses origines lointaines dans la civilisation de "los sepulcros de fosa" qui a affecté la Catalogne, puis le midi de la France, dans le courant du 3^e millénaire (GUILAINE et MUNOZ, 1964).

B - Période gallo-romaine : le mobilier recueilli peut être daté avec une précision relative. La céramique grise à rebord déversé et marques internes de lissage est généralement créditée, de par sa forme, d'une fourchette chronologique allant de 160 à 260 de notre ère (HATT, 1949). La tête de statuette en terre blanche, quant à elle, pourrait être identifiée au type II, du groupe B, du catalogue du Musée des Antiquités Nationales, qui lui se situe entre 130 et 170 de notre ère (ROUVIER-JEANLIN, 1972). C'est donc au dernier quart du II^e siècle qu'il conviendrait d'attribuer les éléments funéraires gallo-romains du Creux-Rouge, Au reste, ces vestiges s'intègrent probablement dans une nécropole plus vaste, mais non encore explorée, comme le laisse à penser la présence, à quelques dizaines de mètres vers l'Est, d'un cippe funéraire (HIESCHFELD et ZANCEMEISTER, 1899 ; HATT, 1942 ; WUILLEUMIER, 1963 ; DESFORGES et alii, 1970; Celui-ci est inclus dans la construction d'une "tonne" (cabane de vigneron, en pierre), située dans un terrain qui livre de nombreux fragments de tuiles à rebord et de céramique sigillée (parcelle n° 1126, section R) , et porte l'inscription M VERC IIT ELIANI. Bien que réputé connu depuis les premières années du XVIII^e siècle, ce monument ne bénéficie pourtant d'aucune protection, juridique ou autre, alors qu'il est implanté dans une zone de forte urbanisation.

Au total, la fouille de sauvetage du Creux-Rouge aura donc apporté une contribution supplémentaire à la connaissance des sépultures néolithiques de Basse-Auvergne, et montré la connexion qui existe, entre la présence d'un monument funéraire gallo-romain et celle d'au moins une tombe de cette période. Les enseignements stratigraphiques seront toutefois peut-être les plus déterminants si le résultat des études en cours vient confirmer la reconnaissance possible d'un nouvel épisode volcanique du Quaternaire récent.

(7) Comptage LY 296. J. EVIN, Laboratoire de Radiocarbone de l'Université de Lyon

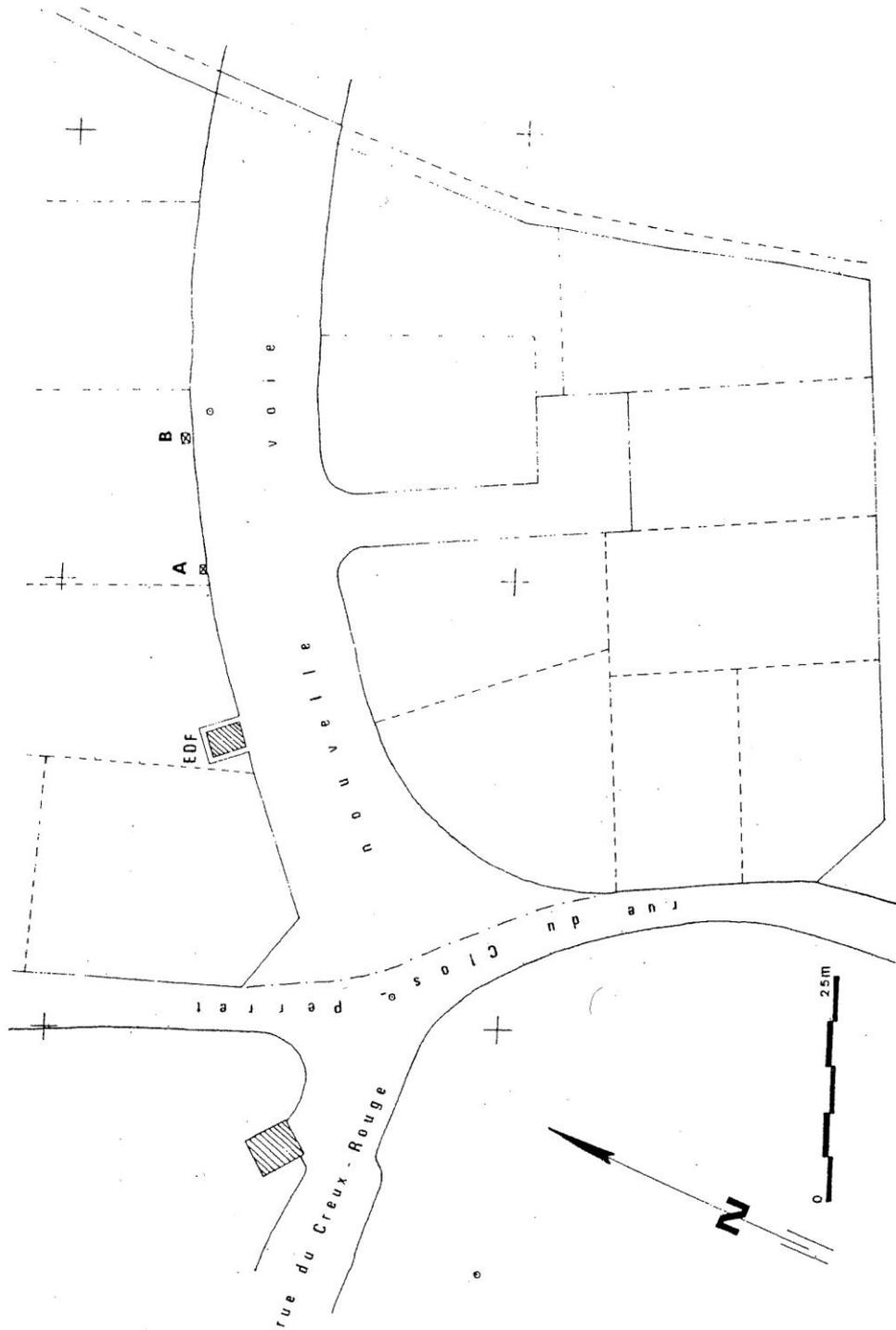


FIG. 1: Plan de situation détaillé des découvertes. A: sépulture néolithique. B: empierrement et sépulture, gallo-romains.

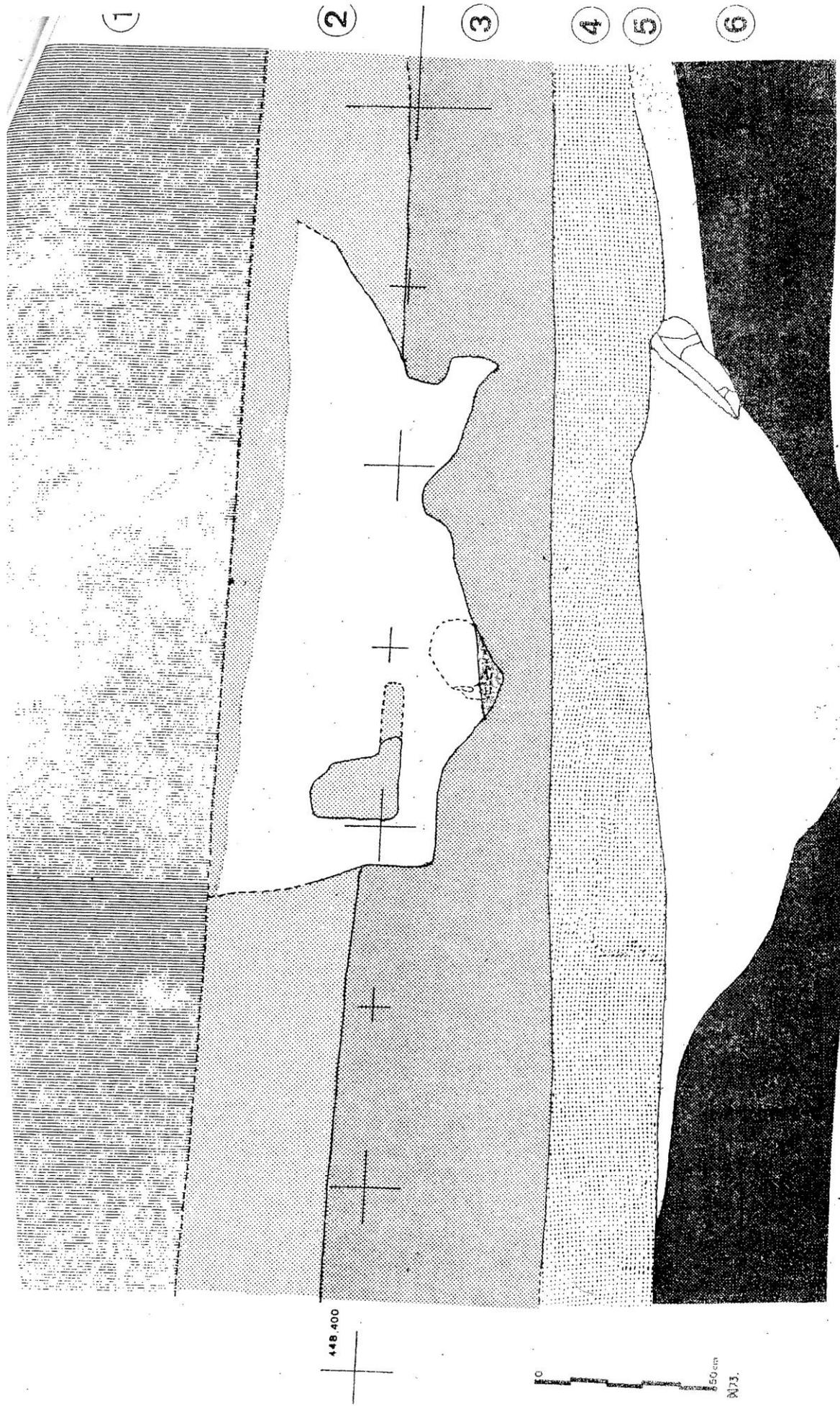


Fig. 2: Relevé de la coupe située au point A: la sépulture néolithique se trouve dans la fosse (bande 100/200) affectant les couches 2 et 3. (Relevé J.-P. Daugas).

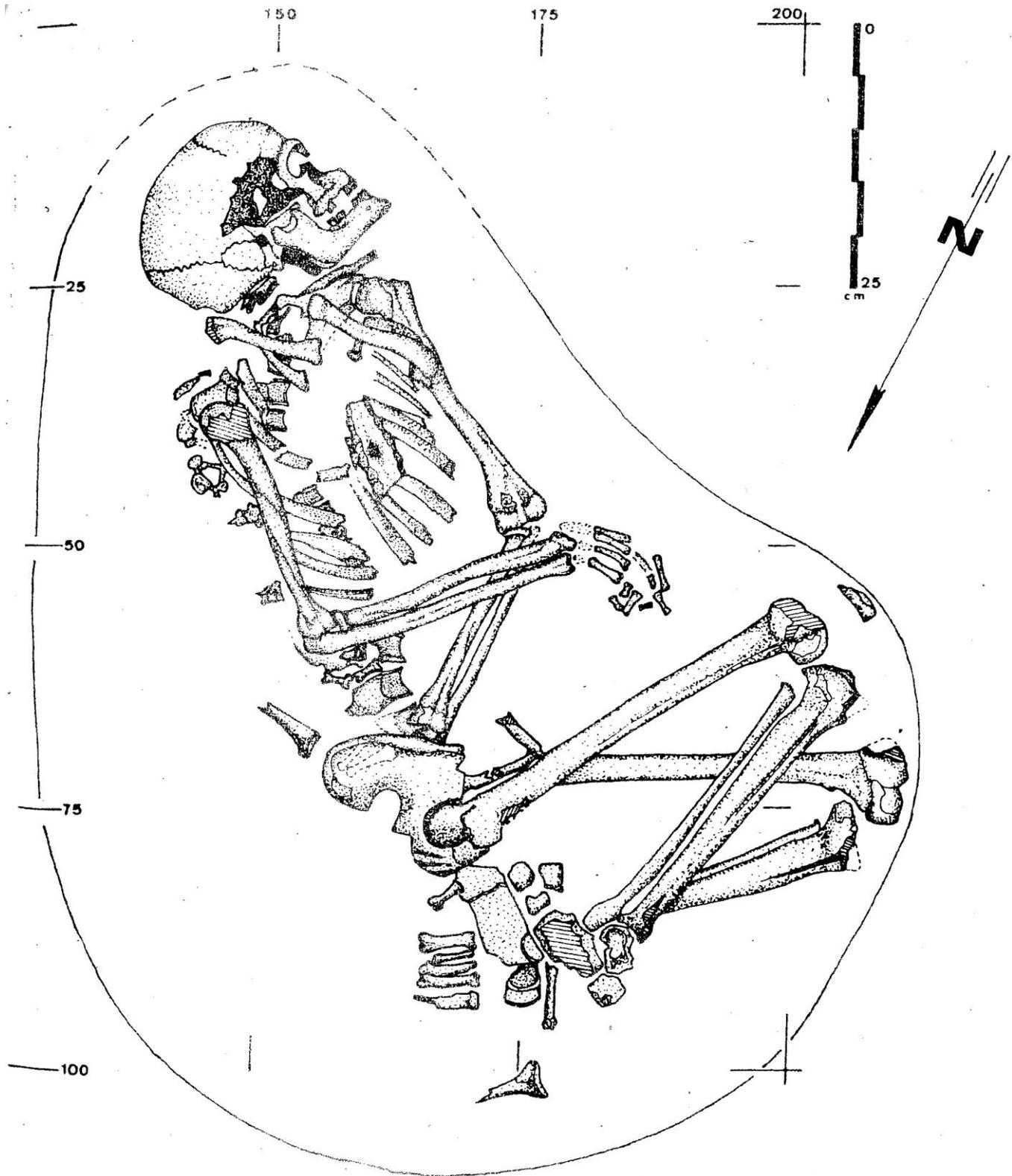


Fig. 3: Plan de la sépulture néolithique (point A): le crâne a été remplacé suivant les observations des inventeurs. (Relevé J.-P. Dugas et P. Daniel).



Fig. 4: Relevé topographique du fond de la fosse funéraire (point A) après enlèvement du squelette. (Relevé C. et J.-P. Daugas).

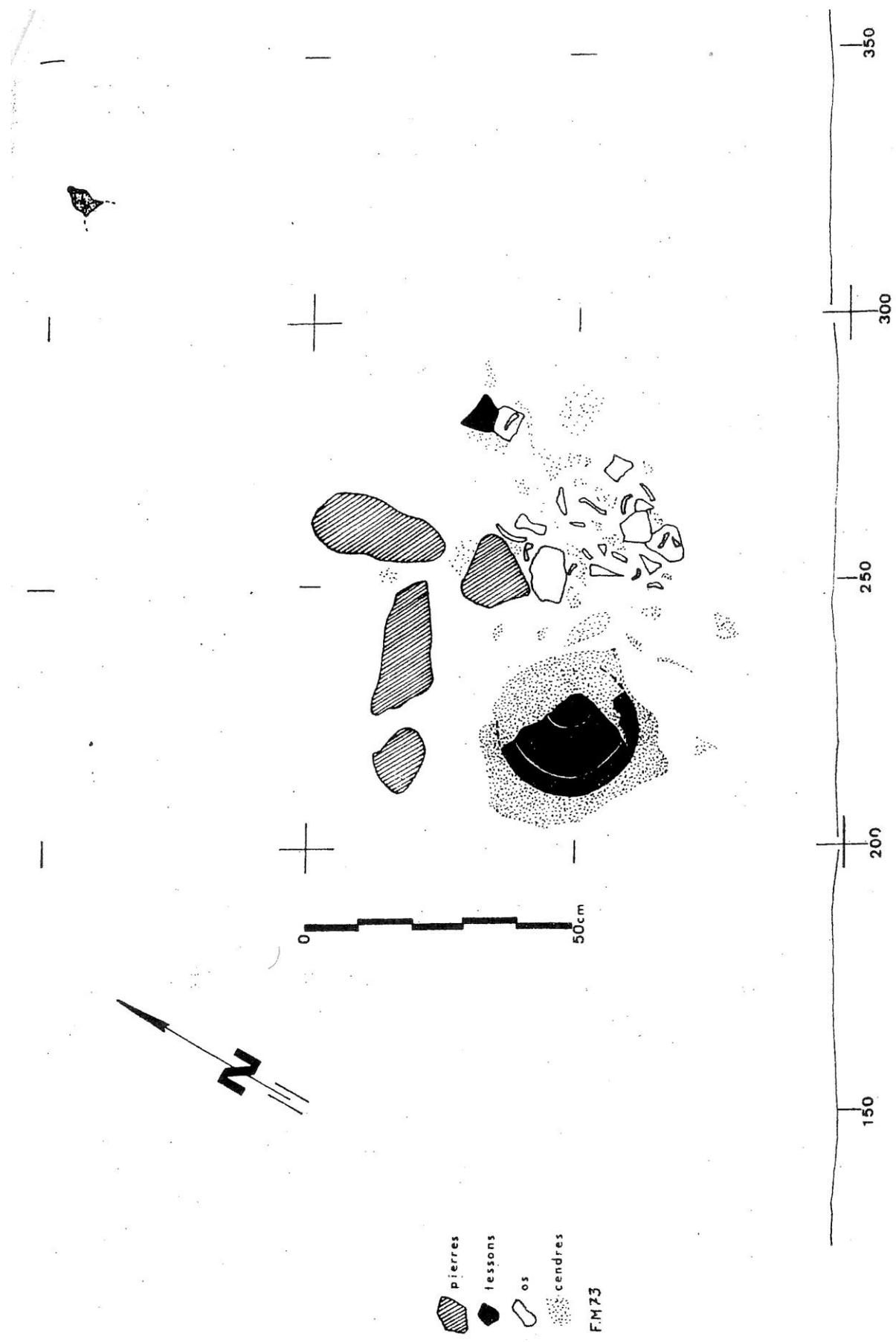


Fig. 5: Plan de la sépulture de foetus gallo-romain avec position de la céramique (point B). (Relevé F. Malacher).

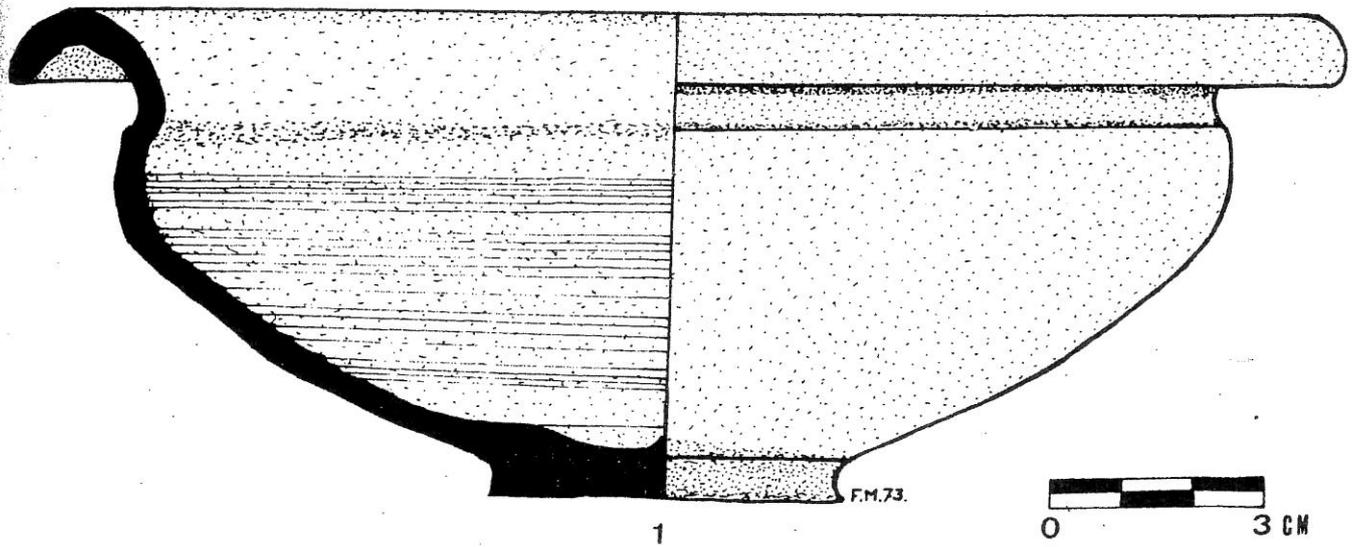


Fig. 6: Le mobilier du II^e siècle provenant du point B: n°1, céramique à pâte grise avec marques internes de lissage. n°2, fragment de statuette en terre blanche. (F. Malacher del.).